



**Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur l'« Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 » et dans l' « Annexe portant sur le Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc.» préparés dans le cadre du Rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise de BCE Inc.**

Préparé conformément aux normes suivantes :

International Standard on Assurance Engagements 3000 (révisée), *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information* (missions de certification autres que les audits ou examens d'informations financières historiques) (« ISAE 3000 révisée ») et International Standard on Assurance Engagements 3410, *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* (missions de certification des bilans des gaz à effet de serre) (« ISAE 3410 »)

*Le présent rapport est destiné uniquement à être utilisé par BCE Inc. et ne doit être utilisé à aucune autre fin.*

## **Table des matières**

SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur l'« Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 » et l'« Annexe portant sur le Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc. » préparés dans le cadre du Rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise de BCE Inc. ....	3
SECTION II : « Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 » et l'« Annexe portant sur le Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc. » .....	7



**SECTION I : Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur l'Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 et l'Annexe portant sur le *Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre* de BCE inc. préparées dans le cadre du *Rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise* de BCE inc.**

**Au conseil d'administration et à la direction de BCE inc.**

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 et l'Annexe portant sur le *Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre* de BCE inc. (collectivement l'« objet de la mission » ou les « annexes ») préparées dans le contexte du *Rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise* de BCE inc. (le « Rapport »).

**Objet de la mission**

En ce qui a trait à l'annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021, notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les indicateurs suivants :

- Intensité d'émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Déchets électroniques;
- Matières dangereuses;
- Déchets envoyés aux sites d'enfouissement;
- Engagement des membres de l'équipe;
- Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail;
- Investissements communautaires;
- Couverture nationale du réseau 5G;
- Diversité de genre au sein du conseil d'administration;
- Diversité de genre à la haute direction;
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (direction et échelons supérieurs);
- Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires.

En ce qui a trait à l'annexe portant sur le *Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre* de BCE inc. (le « Bilan GES »), notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les types d'émissions suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2;



- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 (voyages d'affaires seulement);
- Le total des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- L'exactitude mathématique de la hausse ou de la baisse entre 2020 et 2021 pour :
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1;
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 2;
  - les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 3 (voyages d'affaires seulement);
  - le total des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le périmètre organisationnel et les critères applicables pour l'établissement des mesures ont été indiqués dans les annexes.

#### **Responsabilité de la direction**

La direction est responsable de la préparation de l'objet de la mission conformément aux critères suivants :

- Critères de la direction élaborés à l'interne;
- ISO 14064-1 et méthodologie prescrite dans le *Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*.

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'un objet de la mission sélectionné exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Incertitude inhérente**

Les données non financières sont soumises à un plus grand nombre de limitations inhérentes que les données financières en raison de leur nature et des méthodes utilisées pour les déterminer, les calculer, les sonder ou les estimer. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données reposent sur des hypothèses et des jugements personnels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte également une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Notre travail n'a en aucun cas porté sur les données présentées pour des exercices ou des indicateurs de performance clés précédents, ou sur des prévisions et des cibles futures. Nous n'avons pas effectué de travaux autres que ceux convenus selon l'étendue délimitée, et nous avons donc limité notre conclusion à l'objet de la mission susmentionné.



### **Notre responsabilité**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet de la mission sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement 3000 (révisée) *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information (Missions de certification autres que les audits ou examens d'informations financières historiques)* (« ISAE 3000 révisée ») et l'International Standard on Assurance Engagements 3410 *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements (Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre)* (« ISAE 3410 »), publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet de la mission est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives dans la préparation de l'objet de la mission découlant d'une non-conformité aux critères applicables.

Les procédures que nous avons mises en œuvre comprenaient des demandes d'informations, l'observation des processus suivis, l'inspection de documents, des procédures analytiques, l'évaluation du caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration et la vérification de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents. Compte tenu des circonstances de la mission, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus, nous avons :

- acquis, au moyen de demandes d'information, une compréhension de l'environnement de contrôle de BCE inc. et des systèmes d'information pertinents pour la quantification et la déclaration des indicateurs de performance clés et des émissions de GES;
- effectué des examens analytiques et une analyse des tendances des données présentées pour certains indicateurs de performance clés;
- évalué si les méthodes utilisées par BCE inc. pour établir des estimations sont appropriées et si elles ont été appliquées de façon uniforme;
- rapproché les données avec les documents sous-jacents pour un échantillon limité d'éléments relatifs à l'objet de la mission;
- examiné l'exactitude mathématique du calcul lié aux variations des émissions de GES pour la période comparative du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 publié dans l'Annexe portant sur le *Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre* de BCE inc.;
- examiné les informations fournies sur l'objet de la mission sélectionné dans les annexes pour nous assurer de leur concordance avec les éléments probants obtenus.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre lors d'une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu d'une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

### **Notre indépendance et notre contrôle qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 et l'Annexe portant sur le *Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre* de BCE inc. préparées conformément aux critères applicables dans le contexte du *Rapport 2021 sur la responsabilité d'entreprise* de BCE inc. n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

### **Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation**

L'objet de la mission a été préparé afin d'aider BCE inc. à faire rapport sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG et les émissions de gaz à effet de serre conformément aux critères applicables. Par conséquent, l'objet de la mission pourrait ne pas convenir à une autre fin.

Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de BCE inc. Nous n'assumons et n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Montréal (Québec)

Le 3 mars 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° T146079

**SECTION II : « Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021 » et l'« Annexe portant sur le Rapport sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc. »**



# Annexe portant sur les indicateurs de performance clés en matière d'ESG de Bell pour 2021

## Introduction

Le présent document décrit la méthodologie et les hypothèses liées aux indicateurs de performance clés (IPC) en matière d'ESG présentés dans le Rapport sur la responsabilité d'entreprise (aux pages 10 à 12) de BCE Inc. pour 2021 et dans le Rapport annuel 2021 de BCE Inc. Les deux rapports couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

La portée des IPC est spécifiée dans le tableau ci-dessous. Le présent rapport contient des données sur le groupe de sociétés BCE, collectivement appelés « BCE », « Bell », « Bell Canada », « nous », « notre », « nos » ou « société ».

IPC	DESCRIPTION	ASSERTIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021	PÉRIODE COUVERTE	UNITÉS D'AFFAIRES INCLUSES DANS LES LIMITES ORGANISATIONNELLES	MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES
Intensité d'émissions de gaz à effet de serre (GES)	Le ratio de nos GES de portée 1 et 2 (en tonnes d'équivalent de CO <sub>2</sub> ) par rapport à notre utilisation du réseau (en pétaoctets)	13	1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021	Tout BCE (excluant MTS qui n'est pas encore totalement intégrée à Bell Canada, et pour laquelle nous ne disposons pas encore de toutes les données pertinentes pour cet IPC)	<p>Cet IPC correspond à la réduction du ratio de nos GES de portée 1 et 2 par rapport à notre utilisation du réseau. Les résultats de 2021 sont basés sur les données de consommation d'énergie et de l'utilisation du réseau pendant la période couverte par les rapports.</p> <p>Pour plus de détails sur la méthodologie et la quantification de nos GES de portée 1 et 2, s'il vous plaît voir l'annexe du <i>Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc.</i> ci-joint.</p> <p>L'utilisation du réseau Services sur fil en pétaoctet (Po) se trouve en divisant l'utilisation annuelle d'internet (Po) par le trafic d'internet exprimé comme pourcentage du trafic IP total maximum. L'utilisation du réseau Services sans fil correspond au trafic de données mobiles en Po. Les deux utilisations du réseau sont additionnées pour obtenir l'utilisation totale du réseau pour l'entreprise.</p>
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES de portée 1, 2 et 3 (déplacement d'affaires seulement) en tonnes d'équivalent de CO <sub>2</sub>		Voir l'annexe du <i>Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc.</i> ci-joint.		

IPC	DESCRIPTION	ASSERTIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021	PÉRIODE COUVERTE	UNITÉS D'AFFAIRES INCLUSES DANS LES LIMITES ORGANISATIONNELLES	MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES
Déchets électroniques	La quantité de récepteurs de télévision, modems et téléphones cellulaires usagés récupérée	2 462 400	1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre 2021	Tout BCE (excluant MTS)	Cet IPC correspond à la quantité de récepteurs de télévision, modems, capsules WiFi et téléphones cellulaires usagés récupérée par Bell pendant la période couverte par les rapports.
Matières dangereuses	% de nos déchets dangereux récupérés et détournés à des recycleurs certifiés	99 %	1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre 2021	Tout BCE	Cet IPC correspond à la proportion de matières dangereuses récupérées et détournées de l'enfouissement par rapport à la quantité totale de matières dangereuses générées. Les matières dangereuses que nous récupérons comprennent toutes les batteries dans notre réseau et les matières résiduelles produites par nos parcs de véhicules, de même que les aérosols, les contenants huileux, de la peinture et des lampes fluorescentes.
Déchets envoyés aux sites d'enfouissement	% de réduction des déchets expédiés aux sites d'enfouissement	Réduction de 5 %	1 <sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021	Tout BCE	Cet IPC correspond à l'écart entre le pourcentage de déchets expédiés aux sites d'enfouissement pendant la période couverte par les rapports et celui de l'année 2019, année de référence.
Engagement des membres de l'équipe	Satisfaction des membres de l'équipe face à leur travail, à leur service et à l'entreprise dans son ensemble	76 %	Enquête réalisée à un moment donné dans le temps en 2021	Tout BCE	Cet IPC correspond au score moyen obtenu lors du sondage de 2021 sur la satisfaction des membres de l'équipe. Le score global pour l'engagement des membres de l'équipe est déterminé en fonction de 5 questions spécifiques et du pourcentage du nombre des membres de l'équipe ayant répondu de façon favorable (totalement en accord ou en accord) à ces questions, par rapport au nombre total des membres de l'équipe ayant répondu au sondage. Le processus du questionnaire est géré par un fournisseur externe ayant de l'expérience dans les enquêtes de satisfaction des employés. Le fournisseur conçoit le questionnaire et identifie les questions les plus pertinentes pour le calcul du taux d'engagement de l'équipe. En 2021, 85 % des membres de l'équipe ont répondu au sondage.
Fréquence des accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail survenant sur notre lieu de travail pour 200 000 heures travaillées	1,12	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	Bell Canada, Bell Media, BTS, et Expertech (excluant MTS)	Cet IPC est calculé comme le nombre total de cas de accidents ayant entraîné un arrêt de travail par 200 000 heures de travail. Un cas d'accident ayant entraîné un arrêt de travail est un cas ou une blessure qui rend un employé incapable de travailler le jour de travail suivant l'évènement. Les cas et les heures attribuables aux entrepreneurs ne sont pas inclus.

IPC	DESCRIPTION	ASSERTIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021	PÉRIODE COUVERTE	UNITÉS D'AFFAIRES INCLUSES DANS LES LIMITES ORGANISATIO NNELLES	MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES
Investissements communautaires	Apports et dons dans les communautés, y compris les dons en espèces, les coûts de gestion des programmes et les annonces d'intérêt public (Bell Cause pour la cause, Enfants et jeunes, Arts et culture, Dons des membres de l'équipe)	21.7 Millions \$	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	Tout BCE	Cet IPC est calculé conformément au modèle LGB (anciennement « London Benchmarking Group ») et comprend les éléments suivants : dons en espèces, dons en nature et coûts de gestion du programme. L'IPC comprend des initiatives liées aux quatre piliers clés : lutte contre la stigmatisation, accès aux soins, recherche et leadership en milieu de travail. Les dons en espèces sont compilés à partir des reçus fiscaux reçus des organisations à but non lucratif et des factures de tiers pour l'achat de biens et de services. Les dons en nature sont des contributions non monétaires et représentent la valeur des annonces d'intérêt public par l'intermédiaire de Bell Média. La valeur de ces annonces est estimée à 75 % du prix de détail. Les frais de gestion des programmes sont liés au personnel et aux dépenses consacrées à l'exécution des initiatives.
Couverture nationale du réseau 5G	% de la population canadienne desservie par le réseau sans fil 5G de Bell	70,4 %	Au 31 décembre 2021	Tout BCE	Cet IPC représente la couverture à un moment donné de la population canadienne ayant accès au réseau sans fil 5G. Ceci est calculé en divisant le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G par la population totale du Canada établie par Statistique Canada (données de recensement, publiées en 2016). Le nombre de personnes ayant accès au réseau 5G a été estimé à l'aide d'un modèle de référence de l'industrie et les données de réseau de Bell.
Diversité de genre au sein du conseil d'administration	% de femmes siégeant au conseil d'administration	36 %	Au 31 décembre 2021	Tout BCE	Cet IPC est calculé en divisant le nombre total de membres du conseil d'administration par le nombre de membres s'identifiant comme femme selon un questionnaire d'auto-identification.
Diversité de genre à la haute direction	% de postes de haute direction occupés par des femmes	33 %	Au 31 décembre 2021	Tout BCE	Cet IPC représente le nombre de postes de haute direction (vice-présidence et échelons supérieurs) occupés par des personnes s'identifiant comme femme selon un questionnaire d'auto-identification, par rapport au nombre total de postes de haute direction.

IPC	DESCRIPTION	ASSERTIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021	PÉRIODE COUVERTE	UNITÉS D'AFFAIRES INCLUSES DANS LES LIMITES ORGANISATIO NNELLES	MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) au sein de la haute direction (direction et échelons supérieurs)	% des postes de haute direction (direction et échelons supérieurs, y compris la haute direction) occupés par des personnes issues de la communauté PANDC	20 %	Au 31 décembre 2021	Tout BCE	Cet IPC représente le nombre de postes de la haute direction (direction et échelons supérieurs) occupés par des personnes issues de la communauté PANDC selon un questionnaire d'auto-identification, par rapport au nombre total de postes de haute direction.
Représentation des personnes autochtones, noires ou de couleur (PANDC) parmi les embauches de nouveaux diplômés et stagiaires	% des personnes issues de la communauté PANDC parmi les nouveaux diplômés et stagiaires embauchés	41 %	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2021	Tout BCE	Cet IPC représente le nombre de postes de nouveaux diplômés et de stagiaires occupés par des personnes issues de la communauté PANDC selon un questionnaire d'auto-identification, par rapport au nombre total de nouveaux diplômés et de stagiaires ayant commencé à travailler pendant la période indiquée.

# Rapport 2021 sur les émissions de gaz à effet de serre de BCE Inc.

## INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) a été préparé conformément aux principes et aux exigences stipulés dans la norme ISO 140641 et en suivant la méthodologie décrite dans le Protocole des gaz à effet de serre : A Corporate Accounting and Reporting Standard Revised Edition et le Protocole des gaz à effet de serre : Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard. Les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) totalisent 277 054 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

## PÉRIMÈTRES ORGANISATIONNELS

Bell applique l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer les périmètres organisationnels de la déclaration qui s'appliquent à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire comprises dans les périmètres organisationnels sont les suivantes :

- BCE Nexxia
- Bell Aliant
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell MTS
- Bell Maison intelligente
- Bell Solutions techniques
- Expertech
- Northwestel
- La Source

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) pour les périodes de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année de référence (en tonnes de CO<sub>2</sub>e).

ICR	Périmètre opérationnel	2021	2020 <sup>1</sup>	Variation
Portée 1	Émissions de GES directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell, incluant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement, ainsi que la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications, l'équipement de transmission et les génératrices, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel, d'essence, de biodiesel et d'éthanol pour les véhicules du parc automobile	139 187	142 996	-2,7 %
Portée 2	Émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, de chauffage/refroidissement et de vapeur achetés par Bell dans l'exercice de ses activités dans ses immeubles et autres installations	136 535	160 548	-15,0 %

<sup>1</sup> Les émissions de GES 2020 de la portée 2 sont révisées pour exclure les émissions indirectes des activités en amont liées à l'électricité, conformément à la méthodologie décrite dans les normes du Protocole des gaz à effet de serre.

ICR	Périmètre opérationnel	2021	2020 <sup>1</sup>	Variation
Portée 3	Autres émissions de GES indirectes associées aux voyages d'affaires des employés de Bell, incluant les voyages en avion, en train, ainsi que dans des véhicules loués et dans les véhicules personnels des employés	1 332	8 834	-84,9 %
Total		277 054	312,378	-11,3 %

Par rapport à 2020, les émissions de GES de Bell des portées 1, 2 et 3 (voyages d'affaires uniquement) ont diminué de 35 324 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-11,3 %). La majeure partie de cette baisse est attribuable aux émissions de portée 2, qui ont diminué de 24 013 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-15,0 %). Cette diminution est essentiellement due à la vente de la plupart de des centres de données de Bell à Equinix au quatrième trimestre 2020.

Les émissions de portée 3 ont diminué de 7 502 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-84,9 %) et les émissions de portée 1 ont diminué de 3 809 tonnes de CO<sub>2</sub>e (-2,7 %) par rapport à 2020. Ces baisses sont principalement dues aux impacts de la pandémie de COVID-19 (moins d'employés dans les immeubles et moins de carburant consommé par les véhicules du parc automobile de Bell pour la portée 1, ainsi que des voyages d'affaires moins nombreux pour la portée 3).

## MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

### Portée 1

Carburant :

Les émissions de portée 1 provenant du carburant incluent la consommation de combustibles fossiles (mazout, gaz naturel, propane, diesel et essence) et de biocarburants (biodiesel et éthanol).

Combustibles fossiles :

Sources d'information incluant les données sur le volume de carburant consommé :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de l'entreprise et des rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés par province pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Sources d'information n'incluant pas les données sur le volume de carburant consommé :

Les volumes de mazout, de gaz naturel, de propane, de diesel et d'essence consommés sont estimés en collectant les données sur les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) inscrits dans les rapports financiers de l'entreprise, qu'on convertit en volumes à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/unité) par type de combustible par province pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Biocarburants :

Les émissions de portée 1 provenant de la consommation de biocarburants sont calculées pour tenir compte de la teneur en biocarburant (c'est-à-dire le biodiesel et l'éthanol) des carburants consommés par les véhicules du parc automobile (c'est-à-dire le diesel et l'essence). Les volumes de biocarburants sont estimés en appliquant les hypothèses suivantes aux volumes de diesel et d'essence consommés par les véhicules du parc automobile de Bell :

- 2 % de biodiesel dans le diesel
- 5 % d'éthanol dans l'essence

Les hypothèses ci-dessus correspondent aux pourcentages de teneur moyenne en carburant renouvelable dans le diesel et l'essence (respectivement) requis par le Règlement sur les carburants renouvelables du Canada.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant les volumes de carburant consommé par province par les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e correspondants.

Les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e sont calculés en multipliant le facteur d'émission de chaque gaz (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les facteurs d'émission de tous les gaz sont tirés du *Rapport d'inventaire national 1990-2019 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 2) et les PRP sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014 (PRP du CO<sub>2</sub> = 1, PRP du CH<sub>4</sub> = 28 et PRP du N<sub>2</sub>O = 265).

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Les volumes de rejets accidentels de SACO sont obtenus en additionnant les volumes de rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux de Bell. Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant les volumes de SACO rejetés par les PRP correspondants, qui sont tirés du cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

## Portée 2

Installations dont les données sur la consommation d'électricité sont connues :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de l'entreprise et des rapports des fournisseurs d'énergie comprennent les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Installations dont les données sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité sont connues :

Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés en collectant les données sur les coûts énergétiques en dollars canadiens (\$) inscrits dans les rapports financiers de l'entreprise, qu'on convertit en kWh à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/kWh) par province pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

Les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée sont estimés à l'aide des meilleures estimations de la consommation moyenne en kilowattheures par pied carré (kWh/pied carré). Cette consommation moyenne est calculée à l'aide des données directes de consommation d'énergie extrapolées à partir d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant les kilowattheures (kWh) d'électricité consommée par province par les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e correspondants. Les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e sont basés sur les facteurs d'intensité relative à la production d'électricité tirés du *Rapport d'inventaire national 1990-2019 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 3, annexe 13).

### **Portée 3**

Voyages en avion et en train :

Les informations extraites des rapports des agences de voyage comprennent les segments de vol et la distance (km) parcourue pour les voyages en avion et en train ayant eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021. Les segments de vol sont ventilés par catégorie de distance de vol (vols intérieurs, de courte distance et de longue distance) conformément au fichier Excel intitulé *GHG Emissions from Transport or Mobile Sources* (feuille *Activity Data*) publié sur le site web du Protocole des gaz à effet de serre en mai 2015.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en multipliant la distance (km) parcourue (par catégorie de distance de vol pour les voyages en avion) par les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e correspondants. Les facteurs d'émission de CO<sub>2</sub>e sont tirés du fichier Excel intitulé *Emission Factors from Cross-Sector Tools* (feuille *Reference - EF Public*) publié sur le site web du Protocole des gaz à effet de serre en mars 2017.

Véhicules loués :

Les litres (L) de carburant consommé sont estimés en collectant les données sur les coûts en dollars canadiens (\$) dépensés pour le carburant auprès des entreprises de location de voitures, qu'on convertit en litres à l'aide des meilleures estimations des coûts unitaires moyens (\$/L) pour l'essence pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions de portée 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules loués fonctionnent à l'essence.

Véhicules personnels des employés :

La distance (km) parcourue est calculée en convertissant les dépenses (\$) relatives au kilométrage des employés à l'aide du taux de remboursement applicable (\$/km) stipulé dans les politiques relatives aux dépenses discrétionnaires des unités d'affaires. Les litres (L) de carburant consommé sont estimés en convertissant la distance (km) parcourue à l'aide des meilleures estimations de la consommation d'essence moyenne (L/km) des voitures pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.

Les émissions (tonnes de CO<sub>2</sub>e) sont calculées en suivant la même méthodologie que celle utilisée pour les émissions de portée 1 provenant de la consommation de combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules personnels des employés fonctionnent à l'essence.